



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le **28 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241120-B20241119_03_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ (arrivé au point 12), Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 10), MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)
Nombre de votants : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



3. Objet : Marché n° 2222CCBJ - Création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande - Lot n° 4 Chauffage - Avenant n° 2 avec l'entreprise IDEX à 55002 BAR-LE-DUC

Vu les articles L. 2194-1 3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 2 au marché n° 2222CCBJ notifié le 4 mai 2022, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise IDEX à 55002 BAR-LE-DUC, concernant la création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert - lot n° 4 Chauffage.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Dans le cadre de la construction de la Chaufferie Biomasse au Centre Aquatique CAP Vert, l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage a signalé que les équipements techniques mis en place concernant le chauffage sont obsolètes.

Ainsi, le remplacement de certains de ces équipements par du matériel plus récent, permet d'optimiser le fonctionnement de la chaufferie.

L'installation de radiateurs dans les locaux techniques, assure notamment une protection contre le gel et améliore le confort des utilisateurs.

Pour rappel, le montant du marché initial après avenant n° 1, en date du 17 janvier 2023, est porté de :

277 585,54 € H.T. (deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante-quatre centimes) à 338 866,54 € H.T. (trois cent trente-huit mille huit cent soixante-six euros et cinquante-quatre centimes).

Soit une augmentation de 61 281,00 € H.T. (+ 22,08 %).

Le montant du marché après avenant n° 2 est porté à 356 977,05 € H.T. (trois cent cinquante-six mille neuf-cent-soixante-dix-sept euros et cinq centimes).

Soit une augmentation de 79 391,51 € H.T. (+ 28,60 %).

Considérant que ces modifications rendues nécessaires et n'étant pas prévues initialement par le maître d'ouvrage, ont engendré l'introduction de prix nouveaux ainsi qu'une augmentation du montant du marché,

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 2,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 novembre 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 2 au marché n° 2222CCBJ passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise IDEX à 55002 BAR-LE-DUC,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

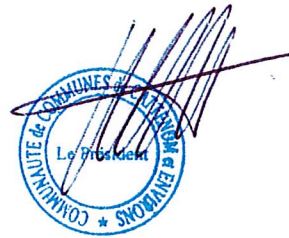
Publié le

ID : 057-245700695-20241120-B20241119_03_SI-DE

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241120-B20241119_03_SI-DE